

MENTIONS OBLIGATOIRES : CHOIX DE RÉGIME FISCAL POUR LE RACHAT

À remplir impérativement, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

OPTIONS À SÉLECTIONNER EN FONCTION DE LA DATE DE VOS VERSEMENTS

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2017

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27/09/2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu**.
Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.
- Je demande une imposition selon le barème **progressif de l'impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).
Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽²⁾.

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS À COMPTER DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'assureur procède lors du rachat à un **Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire**.
Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux ⁽³⁾.

(2) Exonération de l'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et des versements, soit de la situation du bénéficiaire, de son conjoint ou de son partenaire à un pacte civil de solidarité si le rachat résulte d'un licenciement, d'une cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, d'une mise en retraite anticipée ou d'un classement en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Pour l'administration fiscale, l'exonération est applicable aux produits perçus jusqu'à la fin de l'année qui suit celle de la réalisation de l'un de ces événements. Les justificatifs seront produits à l'occasion de votre déclaration de revenus.

(3) Exonération des prélèvements sociaux en cas d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Les justificatifs devront nous être présentés par vos soins lors du rachat.

VENTILATION DES RACHATS PARTIELS

TYPE DE GESTION			VENTILATION DU RACHAT ⁽⁴⁾	
			€	%
1. Gestion libre				
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous.				
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés en euros ou en UC	Ventilation		
1. []		€	%	
2. []		€	%	
3. []		€	%	
4. []		€	%	
5. []		€	%	
6. []		€	%	
7. []		€	%	
8. []		€	%	
9. []		€	%	
10. []		€	%	
Total		€	100 %	
2. Gestion sous mandat collective			€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.				
Total			€	%

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.

Fait à, le []

SIGNATURE(S) DU(DES) SOUSCRIPTEUR(S) [PRÉCÉDÉE(S) DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »]

PREMIER SOUSCRIPTEUR	SECOND SOUSCRIPTEUR (LE CAS ÉCHÉANT)

MENTIONS OBLIGATOIRES : CHOIX DE RÉGIME FISCAL POUR LE RACHAT

À remplir impérativement, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

OPTIONS À SÉLECTIONNER EN FONCTION DE LA DATE DE VOS VERSEMENTS

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2017

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27/09/2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- J'opte pour le prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu.
Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.
- Je demande une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).
Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽²⁾.

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS À COMPTER DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'assureur procède lors du rachat à un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire. Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- Je demande à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire et je complète l'attestation ci-après certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux ⁽³⁾.

(2) Exonération de l'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et des versements, soit de la situation du bénéficiaire, de son conjoint ou de son partenaire à un pacte civil de solidarité si le rachat résulte d'un licenciement, d'une cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, d'une mise en retraite anticipée ou d'un classement en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Pour l'administration fiscale, l'exonération est applicable aux produits perçus jusqu'à la fin de l'année qui suit celle de la réalisation de l'un de ces événements. Les justificatifs seront produits à l'occasion de votre déclaration de revenus.

(3) Exonération des prélèvements sociaux en cas d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Les justificatifs devront nous être présentés par vos soins lors du rachat.

VENTILATION DES RACHATS PARTIELS

TYPE DE GESTION			VENTILATION DU RACHAT ⁽⁴⁾	
			€	%
1. Gestion libre				
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous.				
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés en euros ou en UC	Ventilation		
1. []		€	%	
2. []		€	%	
3. []		€	%	
4. []		€	%	
5. []		€	%	
6. []		€	%	
7. []		€	%	
8. []		€	%	
9. []		€	%	
10. []		€	%	
Total		€	100 %	
2. Gestion sous mandat collective			€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.				
Total			€	%

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.

Fait à, le []

SIGNATURE(S) DU(DES) SOUSCRIPTEUR(S) [PRÉCÉDÉE(S) DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »]

PREMIER SOUSCRIPTEUR	SECOND SOUSCRIPTEUR (LE CAS ÉCHÉANT)

MENTIONS OBLIGATOIRES : CHOIX DE RÉGIME FISCAL POUR LE RACHAT

À remplir impérativement, même dans le cas d'une exonération fiscale liée à certains événements (licenciement, liquidation judiciaire, retraite anticipée, invalidité) ou d'une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire.

OPTIONS À SÉLECTIONNER EN FONCTION DE LA DATE DE VOS VERSEMENTS

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2017

En l'absence d'exonération, les produits attachés aux versements effectués avant le 27/09/2017 seront soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Sur option irrévocable et expresse, vous pouvez opter pour l'application d'un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

- J'opte pour le **prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu**.
Il ne vous sera plus possible d'exercer cette option après l'encaissement des fonds.
- Je demande une imposition selon le barème **progressif de l'impôt sur le revenu** (incorporation du produit imposable dans ma prochaine déclaration de revenus).
Vous devez cocher cette case notamment si vous vous trouvez dans un des cas d'exonération et fournir un justificatif selon les modalités correspondant à votre situation ⁽²⁾.

POUR LA PART DES PRODUITS RELATIFS AUX VERSEMENTS EFFECTUÉS À COMPTER DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'assureur procède lors du rachat à un **Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO) non libératoire**.
Toutefois le souscripteur pourra opter pour l'impôt sur le revenu au barème progressif dans sa déclaration de revenus au titre de l'année en cours. Cette option est expresse, irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus du capital mobilier et des plus-values mobilières dans le champ d'application du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU).

- Je demande à être **dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire** et je complète l'**attestation ci-après** certifiant que le revenu fiscal de référence figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € (ou à 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune).

Quelle que soit la date de vos versements, le montant versé est net des frais et pénalités sur rachat éventuellement prévus contractuellement et net des prélèvements sociaux sauf en cas d'exonération des prélèvements sociaux ⁽³⁾.

(2) Exonération de l'impôt sur le revenu en raison soit de la date de souscription de votre contrat et des versements, soit de la situation du bénéficiaire, de son conjoint ou de son partenaire à un pacte civil de solidarité si le rachat résulte d'un licenciement, d'une cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, d'une mise en retraite anticipée ou d'un classement en invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Pour l'administration fiscale, l'exonération est applicable aux produits perçus jusqu'à la fin de l'année qui suit celle de la réalisation de l'un de ces événements. Les justificatifs seront produits à l'occasion de votre déclaration de revenus.

(3) Exonération des prélèvements sociaux en cas d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie. Les justificatifs devront nous être présentés par vos soins lors du rachat.

VENTILATION DES RACHATS PARTIELS

TYPE DE GESTION			VENTILATION DU RACHAT ⁽⁴⁾	
			€	%
1. Gestion libre				
Je souhaite que le montant racheté dans le cadre de la Gestion libre soit effectué selon la répartition présente dans le tableau ci-dessous.				
Code ISIN pour les supports en UC	Supports sélectionnés en euros ou en UC	Ventilation		
1. []		€	%	
2. []		€	%	
3. []		€	%	
4. []		€	%	
5. []		€	%	
6. []		€	%	
7. []		€	%	
8. []		€	%	
9. []		€	%	
10. []		€	%	
Total		€	100 %	
2. Gestion sous mandat collective			€	%
Le rachat partiel sera effectué au prorata de l'épargne gérée sur chacun des supports d'investissement.				
Total			€	%

(4) Compléter soit en montant, soit en pourcentage du montant du rachat partiel.

Fait à, le []

SIGNATURE(S) DU(DES) SOUSCRIPTEUR(S) [PRÉCÉDÉE(S) DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »]

PREMIER SOUSCRIPTEUR	SECOND SOUSCRIPTEUR (LE CAS ÉCHÉANT)

